

Propriété Meignen

M. le Maire signale au Conseil que la propriété Meignen qui se trouve située à proximité de la Mairie et de la place publique, a été mise en adjudication, le 24 Avril courant, sur la mise à prix de 275 000^f, et soumet la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'en faire l'acquisition en vue de la construction éventuelle de nouvelles écoles et d'une autre Mairie.

Le Conseil.
Considérant que la mise à prix ne permet pas à la Commune, en égard à ses possibilités financières de se porter acquéreur, et que la question ne pourrait se poser utilement, que dans le cas où les conditions d'acquisition se présenteraient d'une manière plus ou moins favorable.

Décide:
Qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer.
Le Conseil charge M. le Maire de louer d'ancien presbytère, au mieux des intérêts de la Commune aux conditions suivantes: Bail d'une durée de 12 ans, à raison du prix minimum de 800^f par an. Le preneur devra exécuter, à ses frais, toutes les conditions contenues dans un devis dressé par M. Colin, Architecte.

Exécution du presbytère

Monument des soldats.

Le Conseil adopte le devis présenté par M. Colin, Architecte, concernant un péristyle, à faire, pour permettre d'établir au cimetière le monument des soldats. Le montant de la dépense prévue à 4205^f 27, sera prélevé sur le ^{crédit} ~~budget~~ ^{vote} ~~budget~~ par le monument aux morts.

Cimetière Interruption des

En raison de l'eau qui jaillit à moins de 2 mètres de profondeur, dans la partie du cimetière réservée aux concessions perpétuelles, le Conseil décide que l'inhumation des corps, est interrompue depuis le N° 240 jusqu'à 249 inclus.

Les ponceaux perpétuelles situées le long du mur de clôture du cimetière percés

préservées aux personnes qui joindront, à leur demande, un engagement de faire construire un caveau.

Crédits dépassés.

M. le Maire présente au Conseil, l'état des crédits dépassés, au cours de l'exercice 1920, présenté par M. le Receveur municipal.

Le Conseil approuve les excédents de dépenses indiqués sur le budget et vote des crédits complémentaires nécessaires pour y faire face.

Subvention des Sapeurs-Pompiers

La subvention de l'État allouée aux sapeurs-pompiers, s'élevant à 5745 francs, attribue à l'achat de matériel et d'équipement.

Téléphone à la Mairie

Le Conseil autorise l'installation du téléphone à la Mairie, vote la somme de 700 francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice 1921, pour couvrir les frais et tout s'ajoutant comprenant l'installation et l'abonnement.

Soutien de famille

M. le Maire présente au Conseil une demande d'un jeune homme de la classe 1921, qui a l'intention de réclamer l'allocation journalière à titre de soutien de famille.

Schacines Bernard Jules. Sa mère, veuve, sans ressources. Elle, ci-ne, n'a pas fait inscrire son fils dans les tableaux de recensement de la classe 1921. Engagé volontaire pour cinq ans, au 6^e Chasseurs d'Afrique 5^e Régiment. Avis favorable.

Diverses communications

A été donné, à M. le Maire, pour les différentes communications qu'il a faites au Conseil, et qui accorde des subventions aux sociétés de secours aux blessés, et à l'Union des femmes de France.

Demande Gouvet.

Il est fait lecture d'une lettre de M. Gouvet par laquelle il sollicite du Conseil, un logement à proximité du cimetière. Le Conseil

Vidanges.

ne prend pas en considération cette demande.
 Le Conseil est d'avis de demander à chacune
 des deux compagnies de vidanges, de Secaux et de
 Juving, une indemnité annuelle de 200^f, pour
 pouvoir se servir du dépôt communal.
 Fait et délibéré, en séance à la Mairie
 d'Orsay, les jour, mois et an que dessus.

^{eur. Terme} & Galand ^{A. Charton} ^{Rogers} ^{es Daux}
^{le Curé} ^{Pequereu} ^{Courcier}
 J. Dolde

Séance du 18 Mai 1921.

Consentions.

Le Vendredi 13 Mai 1921.

Convocation du Conseil municipal, pour
 le Mercredi 18 Mai, à 8 heures et demie du
 soir, à la Mairie, à l'effet de délibérer sur
 les affaires portées à l'ordre du jour.

P^r le Maire

J. Dolde
 B. Charton Rogers

Le Mercredi 18 Mai, à 8 heures et demie
 du soir, les Membres du Conseil muni-
 cipal d'Orsay, se sont réunis à la Mairie,
 après avoir été régulièrement convoqués,
 sous la présidence du Maire.

Présents: M. M. Terme, Maire, Charton Rogers
 Adjoint, Daux, Pequereu, Courcier, Buisson, Galand, Dolais, Colin
 Absents: M. M. Comar, Feltier, Escande,
 Courcier et M. Termé décédé.

Après avoir déclaré la séance ouverte,
 M. le Maire invite le Conseil à nommer
 un secrétaire. M. Dolais est élu, il donne
 lecture du procès verbal de la précédente

Concours
de Musique.

seance, qui ont été adoptés sans observation.
Dans l'intérêt général du Conservatoire, le Conseil
a décidé de faire connaître la localité, le Conseil
donne un avis favorable à l'organisation
d'un concours de Musique, qui aura lieu le
15 août prochain, et vote au Comité d'orga-
nisation de ce concours, une subvention de
800^{fr}, qui sera prélevée sur les fonds libres
de l'exercice courant.

Bail
du presbytère

Communication est donnée au Conseil, du
Bail passé avec Madame Lemaire, et le
ratifié.

Etat
des écoles irrégulières.

Le Conseil a approuvé l'état de ces écoles.
M. le Secrétaire, présent pour M. le Directeur
compromettant les noms de personnes in-
subordonnées, ou parties sans l'avis d'intresse

Legs Sarras

En conséquence contraire, la désignation
de la bonne bénéficiaire du legs Sarras,
aura lieu par le 16 février 1922.

Adjudication
de travaux dans
le Cimetière.

Adjudication des travaux dans le
Cimetière, macadamisé et revêtu, et
l'implantation du monument des soldats
morts pour la France, se fera le vendredi
24 Mai prochain à 9 heures du matin.
M. H. Fauré et Crigère sont désignés
pour assister le Maire et l'Architecte,
dans cette opération.

Diverses
communications.

Acte est donné à M. le Maire, pour les
différentes communications, qu'il a faites
au Conseil.

Soutiens
de famille

M. le Maire présente au Conseil diverses
demandes des jeunes gens des classes
1920 et 1921, qui ont l'intention de
réclamer l'allocation journalière, à
titre de soutien de famille.

Cette demande. Les parents, ou ascen-
dants, ayant encore six enfants,
dont l'aîné n'a que 13 ans, ne tou-
chant plus, à partir du 1^{er} Mai dernier.
L'allocation des Réfugiés. Avis favorable.

Demeure Gaul. La mère, veuve en second
des noces de l'écuyer Alfred, propriétaire
à Orsay, de deux maisons, dont l'une lui
rapporte gros, ne peut pas être considérée
sans ressources. Etis non favorable.

Après lecture faite, les Membres présents,
ont signé.

M. Charton Legros & Deux Courtin
A. Wely & Galand & Grégoire Buisson
& Galand Le. Brichere & Dolan

Session de Mai - 1921

Convocation.

Le lundi 6 juin 1921

Convocation du Conseil municipal, pour le
samedi 11 juin, à 8 heures et demie du soir,
à la mairie, pour la tenue de la session
de Mai.

Le Maire.

J'adjoint
M. Charton Legros

Le mardi neuf cent vingt et un, le
samedi 11 juin, à 8 heures et demie
du soir, le Conseil municipal d'Orsay,
régulièrement convoqué, s'est réuni dans
la salle de réunions, sous la présidence
de M. Charton Legros, Adjoint, pour
la session ordinaire du mois de Mai.
Étaient présents: M. M. Charton Legros,
Adjoint, Deux, Grégoire, Deux, Brichere
Courtin, Buisson, Feltier, Curvé, Galand
Dolais, Colin.

Étaient absents: M. M. Dorn. Maire, Roman,
Escaride excusés; Membre décédé M. Formé.
Le Conseil a choisi pour secrétaire, M. Dolais.

Compte de Gestion

lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations. Le conseil approuve le compte de Gestion de l'exercice 1930, présenté par M. Zinwis, Maire, et dont les Recettes et les Dépenses s'élevèrent à savoir :

Recettes	176.019 ⁰²
Dépenses	112.843 ²¹
Excédent de recettes	<u>63.175⁸¹</u>

laquelle somme sera portée au chapitre additionnel de 1931.

Comptes de l'hospice

Le conseil est informé et approuve les comptes et le Budget de l'Hospice de la commune d'Orsay, tels qu'ils ont été présentés par la Commission administrative.

Comptes du Bureau de Bienfaisance

Le conseil est informé et approuve les comptes du Bureau de Bienfaisance.

Compte administratif

M. le Maire a présenté au conseil municipal son compte de gestion effectuée pendant l'exercice 1930.

Après avoir entendu M. le Maire et M. le délégué de la commune, le conseil a voté la sanction de la gestion de M. le Maire.

Le conseil procède à la nomination d'un délégué.

M. C. Giquère ayant obtenu la majorité des suffrages est élu.

Le conseil émet un vœu favorable sur le compte administratif présenté par M. Cornu, Maire, et approuve les recettes, recettes, dépenses et les dépenses faites pendant la durée de l'exercice 1930, se décomposant ainsi qu'il suit :

Recettes	176.019 ⁰²
Dépenses	112.843 ²¹
Excédent de recettes	<u>63.175⁸¹</u>

Toutes les opérations du dit exercice sont closes
et les crédits annulés.

Chapitres additionnels

Chapitres additionnels de 1921 -

Recettes.

Excédent de l'exercice 1920	63 175.81
Taxe vicinale (1920)	1 141.82
Taxe sur les chiens (1920)	186. .
Taxe de visite sur les viandes (1920)	91.25
Taxe vicinale 1919	228.33
Taxe sur les chiens	28. .
Taxe vicinale 1918	1 063.38
Taxe sur les chiens 1918	186. .
Visite des Viandes 1914	22.50
Produit du contrôle de l'énergie électrique 1920	6.64
Entretien et amélioration des chemins vicinaux	65. .
Sarpe du terrain à envier	606. .

Total — 67.100.73

Dépenses.

Travaux sur chemins vicinaux	4278.76
Plus-value des impositions extraordinaires	13954.66
Emploi du legs Garra	663.50
Emploi de la subvention pour les Sompiers	193.30
— id —	57.75
Mémoires impayés des exercices antérieurs	16000. .
Médailles et timbres pour prier	100. .
Subvention à la société mutuelle scolaire	100. .
Enlèvement des boues et immondices	300. .
Subvention à la Caisse des écoles	1000. .
Gratification à M. Garé Instituteur Adjoint	50. .
Gratification au cantonnier - Chef	50. .
Allocation au Verétaire de la Mairie (Consultations des nourrissons)	100. .
Entretien de la Mairie	3000. .
Chauffage des écoles et Mairie	3000. .
Subvention à l'Œuvre du Souvenir	30. .
— id — des Mutiles de Seize et Coie	50. .

A Reporter — 42927.97

Report

Subvention à l'œuvre des pupilles de la Nation	50.00
- id - de l'École	200.00
- id - à la ferme du Bel Air	100.00
- id - à la Société Club Athlétique	200.00
- id - à la Société Cercle Racine	200.00
Fêtes publiques	1300.00
Goudronnage des chaussées dans la traversée d'Orsay	1600.00
Entretien des chemins ruraux	1500.00
Destruction des hannetons	200.00
Subvention de la Commune pour le ^{service} ^{des} ^{soldats}	1000.00
Plaques commémoratives des soldats morts	3000.00
Élargissement des chemins ruraux	2000.00
Emploi du secours pour les chemins vicinaux	65.00
Dépenses imprévues	1757.76
Total	67.100⁴³

Budget vicinal

Le Conseil municipal

Vu la loi du 21-Mars 1866, et l'Instruction ministérielle du 24-Juin 1866, et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.

Et les propositions présentées par M. l'Agent. Voyeur.

Vu l'arrêté de M. le Préfet, de Yonne, en date du 27-Mai 1928.

Considérant qu'il y a intérêt à constituer dans un bon état, et viabilité les chemins de grande communication, et intérêt commun et vicinaux.

Adopte les propositions présentées par M. l'Agent. Voyeur, pour l'entretien de ces chemins.

Vote l'inscription au Budget vicinal, des recettes et crédits nécessaires, pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1928, avec 3 journées de prestations.

Budget primitif Recettes et dépenses - 28.766⁵⁰

Chapitres additionnels - id - - 4206⁵⁸

Impositions
extraordinaires

M. le Maire présente au conseil, le tableau des annuités à payer pendant l'exercice 1922, pour assurer le remboursement des emprunts autorisés antérieurement.

8 centimes, pour remboursement de 53.300⁺ autorisé par arrêté du 30 Décembre 1902. Ecoles.

2 centimes, pour remboursement de 12338⁺33 autorisé par arrêté du 5 Mai 1903. Ecoles.

9 centimes, pour remboursement de 63.789⁺65 autorisé par arrêté du 10 Avril 1907. Cimetières.

4 centimes, pour remboursement de 25.666⁺ autorisé par arrêté du 12 Mars 1908. Ecoles.

Mémoires impayés des exercices antérieurs

M. le Maire propose qu'un crédit de 16000⁺, soit inscrit au Budget additionnel de 1921, pour assurer le paiement des mémoires restant dus des exercices antérieurs.

Parité :

Travaux de serrurerie (M. Grégoire)	2540 ⁺
Mémoires de l'Architecte (M. Colin)	3920 ⁺
Travaux de Maçonnerie (M. Guillaume)	1670 ⁺
Travaux de couverture et plomberie (M. Esfond)	3300 ⁺
Société Ind. Suintière	340 ⁺
Souvenirs classiques (Hachette)	380 ⁺
Accouchements d'indigentes (E. Sauge)	60 ⁺
Travaux de serrurerie (M. Favry)	150 ⁺
Fourniture de Gaz	143.10
Total	15923.10

Le Conseil reconnaît que les dépenses restant à payer, ont été régulièrement justifiées, et qu'elles sont mandatées par l'article 6 du Budget additionnel de 1921.

Allocation pour les parents des soldats rappelés

M. le Maire présente au Conseil, diverses demandes de parents de jeunes gens rappelés pour les drapées, et qui sollicitent l'allocation journalière.

Grenadière Raymond, ajourné de la classe
 1918, domicilié Rue de Paris 72.
Jouret Henri classe 1919, domicilié Rue
 de la change 19.
Pirouet Marcel classe 1918 ajourné, domicilié
 Rue de la change 22.
Leclercq Marcel classe 1919, domicilié Rue
 Georges Lemaître.

Concours de pêche

Le Conseil donne un avis favorable à toutes
 ces demandes.
 Le Conseil ratifie le projet présenté par M. de Haize,
 de la somme de 1000 francs pour la réfection des fêtes arti-
 cle 94 du Budget primitif, affectées pour
 l'achat de prix, à l'occasion des concours de
 pêche, du 3 juin 1921.

Gondronnage
de diverses chaussées
d'Orsay

Le Conseil donne un avis favorable, à la de-
 mande de M. L. Luyt l'ayant relative aux
 Gondronnages des chaussées d'Orsay, la
 Rue de la Mairie, de la rue de la République et de la Boule-
 vard de la Mairie. Il vote la somme de 1600.
 au chapitre additionnel de 1921, en prévoyant
 la participation de la commune, par la moitié
 de la dépense.

Chemins ruraux

M. de Haize présente au conseil muni-
 cipal les projets établis en vue de
 l'élargissement des chemins ruraux
 Nos 24, 25, 36.

Il expose des états estimatifs que l'opé-
 ration d'élargissement, entraînera
 l'acquisition de terrains évalués

1 ^o pour le chemin N° 1	1000
2 ^o — id — N° 24	1000
3 ^o — id — N° 36	1000
Soit un total de	<u>3000</u>

Le Conseil municipal, après en avoir
 délibéré, approuve les projets qui lui
 sont soumis, et décide que la dépense
 résultant de l'acquisition de terrains
 sera prélevée sur les crédits, votés à ce effet

au chapitre additionnel et au Budget primitif. de 1922.

Lecture faite, les membres présents ont signé.

M. Choston Leger
E. Drouin
L. Guibaud
E. Galand
J. Dolan

Assure de suite

Convocations.

Du lundi 20 juin 1922.

Convocation du Conseil municipal, pour le Mercredi 24 juin, à 8 heures et demie du soir, à la Mairie, pour la continuation de la session de Juin.

Maire Drouin

Le conseil vote les dépenses obligatoires, et facultatives, pour l'exercice 1922.

Arrêt:

Traitement du Secrétaire de Mairie	4320 ^{fr}
Frais de Bureau de la Mairie et timbres des registres et autres	1000 ^{fr}
Imprimés à la charge des Communes	100 ^{fr}
Conservation des Archives	150 ^{fr}
Frais des Registres de l'état civil	500 ^{fr}
Abonnements au Journal Officiel	4 ^{fr}
Frais de confection des Roles	70 ^{fr}
Frais de Chauffage du Bureau de la Gendarmerie	60 ^{fr}
Traitement du Receveur municipal	1727 ^{fr}
Traitement du Gard. Champêtre	3720 ^{fr}
Portation de la Poutrière	1500 ^{fr}
Télégraphe - Allocation au porteur de dépêches	300 ^{fr}
- id - Allocation à la Recense des Dotes	300 ^{fr}
Dépenses du Téléphone	400 ^{fr}
Constatation des décès	30 ^{fr}
Abonnements à diverses publications	30 ^{fr}
Salaires du Tambour Afficheur	30 ^{fr}
A Reporter 14841 ^{fr}	

Report	14141.
Coût de l'épandage	200.
Annuaire des départements	12.
Funérailles de famille	20.
Secours aux Réformés et à leurs familles	100.
Traitement du Secrétaire Adjoint	3360.
Entretien de la Mairie	3000.
Entretien et clôture des Cimetières	500.
Contributions sur les lieux et revenus communaux	200.
Apprentissage de métiers	125.
Maternité et enfants	68.
Reversement au Bureau de Bienfaisance (Eggs 13000)	700.
Entretien des Bâtimens communaux	1500.
Chaussures aux enfants des écoles	1000.
Entretien des fontaines	200.
Assurance des Bâtimens communaux	150.
Entretien et remontage de l'horloge	100.
Allocation à la Société des Gens de bien	600.
Entretien des pompes à incendie nécessaires et acquisitions	300.
Assurance des pupilles	20.
Frais d'entretien des Bâtimens des écoles	20.
Contingent pour les enfans assistés	1000.
Contingent pour les aliénés	1000.
Frais de secours d'assistance médicale gratuite	800.
Petites opérations chirurgicales	50.
Frais de secours d'assistance avec médicaments et hospitalisations	3000.
Vaccination gratuite	400.
Assistance médicale pour les militaires	75.
Contingent pour les dépenses de la Santé publique	500.
Inspection sanitaire des viandes et viroles	345.
Retraites ouvrières	50.
Assistance aux familles nombreuses et veuves	1200.
- id - aux femmes en couches	900.
Assurances des employés communaux	200.
Secours aux indigents	500.
Subvention à la Société de sauvetage	100.
Subvention à la Société de secours mutuels	500.
Assurances faites localement des Gens de bien	10.
Frais de contrôle d'énergie électrique	50.
Entretien des écoles	1500.

Report 38596.

A Report		38596.-
Indemnités de résidence aux Just ^s et Just ^s		550.-
Indemnités de logement aux Just ^s et Just ^s		2500.-
Chauffage, éclairage & Balayage des classes et Mairie		4000.-
Mobilier scolaire & matériel d'enseignement		500.-
Salaires de l'élève de l'École maternelle		1800.-
Registres et imprimés à l'usage des Ecoles		20.-
Indemnités de chauffage aux Just ^s et Just ^s		210.-
Médailles et livrets pour prix (Eqs. & échanges)		400.-
Subvention à la mutualité scolaires		100.-
Récompenses scolaires		1000.-
Subvention à la caisse des Ecoles		2000.-
Fournitures aux élèves des Ecoles		5000.-
Indemnités au personnel enseignant pour au sujet des écoles		3500.-
Emploi du legs Garreaud		1130.-
Subvention à la Société sportive		200.-
Subvention à la Société Cercle Mairie		200.-
Entretien des Rues		2000.-
Eclairage des Rues		5000.-
Entretien des Fontaines et fontaines		5200.-
Indemnité au Coyer communal		600.-
Salaires des Cantonniers (village & banlieue)		9000.-
- id - (Communes voisines)		4380.-
Entretien des chemins vicinaux		11267.-
Dépenses diverses		100.-
Frais généraux		120.-
Contingents affectés aux ch. de grande et communales		12897.-
Entretien des chemins ruraux		1500.-
Chargement des chemins ruraux		3000.-
Dépenses des commissions arbitrales		100.-
Fête nationale et autres fêtes		4000.-
Recensement par le contrôleur		300.-
Honoraires de l'Architecte		600.-
Balayage de la Mairie		250.-
Subvention des Indigents		500.-
Dépenses imprévues		6500.-
Destruction des hautes		200.-

Total ————— 128930.-

Report
Des recettes tant de

128.930

74.087¹/₁₀

Il reste à pourvoir un déficit de — 54.842⁹/₁₀

Or la loi du 5 Avril 1884.
Considérant que les dépenses ci-dessus sont ex-
cuses et justifiées.

Le Conseil vote une imposition extraordinaire de 54.842⁹/₁₀
représentant 128⁰⁰/₁₀₀ = 53 additionnels aux principaux des
contributions directes, pour couvrir les dépenses annuelles
ordinares ci-dessus désignées.

Relèvement
des régions dévastées

Le Conseil, tout en reconnaissant le bien-
fondé de l'appel qui lui est fait par l'Union
des grandes associations françaises et dans le but
de coopérer au relèvement des régions dévastées
par l'invasion allemande et en vue de sa
délibération prise antérieurement à la
date du 25 Janvier 1921.

Plaques

Rue du 2^e Quai

Le Conseil vote le paiement de la somme
de 50 francs le crédit des dépenses imprévues
du Budget de 1921, pour l'acquisition
de 2 plaques indicatives, sur lesquelles
il sera fait l'inscription: Rue du 2^e Quai.

Cotes irrégulières

Le Conseil approuve l'état des cotes irré-
gulières, présentées par M. le Receveur
comprenant des sommes de payements in-
solubles, ou parties sans suites et adresse

Voyage
Jouard et

M. le Maire communique au Conseil un
mémoire présenté par la Compagnie des
chemins de fer de l'Etat, et relatif à
14.750 francs faits la Compagnie de Paris
au Maire, des indigents, femme Jouard
et son fils.

Circuit téléphonique

Le Conseil est d'avis d'approuver le
prélèvement de budget sur les
fonds libres de l'exercice 1921.
En raison des dépenses toujours
croissantes de la Commune, le Conseil
est d'avis de ne pas prendre à sa charge
la part d'intérêt résultant de l'emprunt

Matériel
des fêtes.

nécessaire à couvrir les frais de construction
de nouvelles lignes.

Le Conseil, considérant, que le matériel
des fêtes se trouve actuellement en mauvais
état. Décide de le renouveler. Doté de somme
de cinquante cents francs, qui sera prélevée, après
approbation préfectorale, sur les fonds libres de
l'exercice en cours, à titre d'achat et travaux.

Adjudication
du combustible nécessaire
pour les écoles
et la Mairie

Adjudication comprenant la fourniture
de combustible nécessaire au chauffage
des écoles et de la Mairie, pendant l'hiver
1921-1922, et comprenant :

- 30 tonnes gailleterie 1^{re} qualité
-
-

aura lieu le 27 Août à 9h 1/2
M. M. Courtin et Escande Conseillers municipaux
sont désignés pour assister M.
le Maire dans cette opération.

Assistance aux
familles nombreuses

M. Robert Edmond déjà admis, et ce
concernant un nouveau enfant, sa situation, et être
préoccupé. L'admission à l'assistance
mensuelle.

Création
du Gard. Champêtre

Le Conseil municipal.
Par les lois des 31 juillet 1867, et 5 Avril 1884.
S'agit de ce qui suit :

Il est créé une imposition extraordinaire
de 8 centimes 72 centimes par franc, au profit
par des quatre contributions pour le traitement
du Gard. Champêtre d'Orsay, 3.720 francs
l'an 1922.

Après lecture faite, les membres présents,
ont signé.

Le Maire J. Chiron Leger & Druas
A. Wolig
E. Galand
A. Escande
J. Dolau
Courtin
Epique
L. Curmy

Séance du 1^{er} juillet 1921.

Convocations

Du lundi 27 juin 1921.
Convocation du Conseil municipal pour le
Vendredi 1^{er} juillet à 8 h 1/2 du soir, à la Mairie
à l'effet de délibérer sur les affaires portées
à l'ordre du jour.

E. Saigne
Maire

Le soir, à huit heures et demie, du
Vendredi 1^{er} juillet, à 8 heures et demie du
soir, les Membres formant le Conseil mu-
nicipal de la Ville d'Orléans, se sont réunis
à la Mairie, après avoir été régulièrement
convocés, sous la présidence de M. Saigne
Maire.

Étaient présents: M. M. Saigne Maire, Charbon-
nière, Buisson, Luce, Grégoire, Biron, Fri-
chou, Coustin, Buisson, Lillier, Escande,
Luce, Galand, Solais et Colin.

Étaient absents: M. Comar, Membre d'honneur,
M. Luce.

M. Solais est élu secrétaire, et le procès-
verbal de la dernière séance lu et adopté.

Budget de l'hospice

Le Conseil est d'accord d'approuver le Budget
de l'Hospice pour l'exercice 1922, tel qu'il
est présenté par la Commission administra-
tive de cet établissement.

Distribution des Lira

La distribution des récompenses scolaires
aux élèves des écoles communales se fera
le lundi 8 août. Elle consistera en di-
plômes et livrets de Caisse d'épargne.
Les élèves ayant obtenu le certificat d'études,
auront un livret de 15^{fr}, le maximum
des livrets pour les autres élèves, sera
également de 15^{fr}.

Compagnie d'Orléans

Le Conseil autorise la Compagnie d'Orléans

Service téléphonique

d'envoyer, au moyen d'un tuyau, dans le chemin de Caumont, des eaux de lavabo, par l'ailette de la Gare d'Orsay.

M. le Maire donne lecture au Conseil, d'une lettre de Monsieur le Préfet, en date du 25 juin dernier, relative à la quote part d'intérêt, incombant à la Commune, pour l'établissement d'un réseau téléphonique, et s'élevant à 579²⁶ s.

Le Conseil

Qu'il ratifie les finances de la Commune, et rejette la demande qui lui est faite.

Cours complémentaire de Filles.

La question est ajournée, et prie M^{lle} Méric, Directrice de l'École de Filles, de prendre les renseignements nécessaires, pour permettre au Conseil de délibérer.

Le Conseil.

Cimetière

Qu'il ratifie ses délibérations des 26 février 1919, 15 février 1920 et 19 juin 1920, décide que le dernier délai pour le transfert des corps, dans le nouveau cimetière, est fixé au 1^{er} septembre 1921. Les corps des soldats seront exhumés, au sein de la Commune, au mois de Septembre prochain, la dépense sera imputée sur l'art. 26 du chapitre additionnel de 1921.

Corps des soldats

Le Conseil décide que la fourniture gratuite, du gaz, sera supprimée, à partir du 1^{er} juillet prochain, aux employés communaux et à la Directrice de l'École de Filles.

Gaz

Femme Billega, ayant des ressources suffisantes. Demande rejetée.

Assistance aux femmes en couches

Mme Ducand, Vit, maritalement avec le père de l'enfant. Aucune pension militaire pour elle et ses enfants. Demande rejetée.

Après lecture faite, les Membres présents ont signé.

M. le Maire & D^{me} Courcier, Ep^{re} & Galgani & Dolac Le Maire

Session d'Avril 1921 ~

Convocation -

Le mardi 16 Avril 1921.

Convocation du Conseil municipal, par le
 Samedi 20 Avril 1921, à la Hairie, à 8 h. 1/2
 du soir, pour la tenue de la session d'Avril
 de l'année.

sur l'ordre

Le Conseil municipal, composé de vingt et un
 membres, se réunit à la Hairie, à 8 heures et demie
 du soir, les Membres du Conseil municipal
 d'Avril, se sont réunis, à la Hairie, après
 avoir été régulièrement convoqués, sous
 la présidence du Maire, pour la tenue
 de la session ordinaire d'Avril.
 Étaient présents M. M. Fournier, Maire, Gaspard
 Fournier, Trichard, Gaudin, Buisson, Es-
 caude, Gélard, Dolais, Druex.

Étaient absents M. M. Charbon Legros Adjoint
 Commune, Teltier, Lemaître, exerce, et M. M.
 Colin, Evroux. - Membre décédé M. Ferré.
 Le Conseil a choisi, pour secrétaire, M.
 Dolais, lequel fait lecture du procès-
 verbal de la précédente séance, qui est
 adopté sans observation.

Nomination de 2 délégués M. M. Druex et Evroux sont nommés
 pour établir la liste des électeurs, à la Chambre
 de Commerce, et à la Chambre de Commerce, et à la liste des électeurs de la Chambre
 et du Tribunal de Commerce.

Indemnités de résidence au personnel de la circonscription préfectorale en date du
 5 Avril dernier, relative aux indemnités
 de résidence, à allouer aux Membres du per-
 sonnel enseignant, conformément à la loi
 du 30 Avril 1921, ce qui a été présenté par les

Neuf maîtres, des écoles publiques d'Orsay, une somme de 9450^f. si la Commune était classée dans un rayon de 25 Kilomètres.

Le Conseil, considérant que cette dépense est excessive, eu égard aux ressources dont dispose la Commune.

Demande que la Commune d'Orsay soit classée dans la catégorie des Communes au-dessous de 5000 habitants.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des rapports, et avis des Ingénieurs de la C^{ie} d'Orléans communiqués le 10 Août 1921, par Monsieur le Préfet.

Considérant que par Jugement du Tribunal civil de Versailles, du 6 Mai 1886, la C^{ie} d'Orléans a été autorisée à occuper une partie du sol du chemin vicinal N^o 5, d'Orsay à Evry.

Que cette autorisation ne s'applique qu'à la partie nécessaire à l'établissement de la ligne, et qu'on ne saurait soutenir qu'elle comprend le petit terrain bordant ledit chemin vicinal qui sert d'accotement et dont la Commune a toujours joui sans trouble.

Persiste à soutenir que la Commune est propriétaire du terrain revendiqué par la C^{ie} d'Orléans, et donne mandat à la municipalité de se mettre en rapport avec les représentants de la compagnie, pour l'examen de l'affaire.

Le Conseil confirme sa délibération en date du 30 Novembre 1920, accordant ~~aux~~ une indemnité de vie chère, de 2^f par jour, aux employés communaux suivants:

Le Secrétaire de la Mairie.

Le Secrétaire Adjoint.

Le Gardien Champêtre.

Les deux cantonniers de la Voirie urbaine.

Décide: Que cette augmentation sera en plus, des crédits votés pour le traitement.

Que le montant de l'excédent des crédits du budget de l'exercice 1921, par suite de cette augmentation, sera prélevé sur les fonds libres dudit exercice.

Certain lieu
par M. Fernand.

En attendant
les employés communaux